

LIGUE DE L'ÎLE DE FRANCE DES ÉCHECS



Association déclarée conformément à la loi du 1er juillet 1901 (n° 40767 p)

AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS

Agrément sport le 19 janvier 2000 – Siret 35302535600042

29 rue des Pyrénées – 75020 Paris – Secrétariat : tél. 01 40 24 02 06

E-mail : ligue@idf-echecs.com – Site : www.idf-echecs.com



Compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 janvier 2022

L'assemblée est ouverte à 9 h 35 par le président Thomas LEMOINE.

Sont présents ou représentés 21 clubs sur 157, détenant 82 voix sur 368.

1. Approbation des compte-rendus de l'Assemblée Générale Ordinaire et de l'Assemblée Générale électorale du 27 juin 2021

L'approbation des compte-rendus est mise aux voix.

Pour	80 voix
Abstention	0 voix
Contre	2 voix

Les compte-rendus sont approuvés à la majorité.

2. Présentation du rapport moral

Patrick CLAISSE (CE Le Roi Soleil Le Chesnay – Versailles) signale une erreur : le rapport indique que « plus fortement encore qu'en 2020-2021, la saison 2021-2022 a été extrêmement perturbée par la crise sanitaire du COVID-19 ». Thomas LEMOINE confirme qu'il s'agit d'une faute de frappe et qu'il faut lire 2019-2020 et 2020-2021 respectivement.

André RASNEUR (Sporting Cheminot Pratique Omnisport) signale que les subventions aux clubs dans le cadre du plan de sauvegarde du Conseil Régional ont été obtenues sous la mandature de l'ancienne équipe et souhaite que cette attribution soit précisée plus explicitement. Il lui en est donné acte.

Un club absent mais représenté à l'assemblée a demandé par écrit si ce plan de sauvegarde était une occasion unique ou s'il serait renouvelé chaque saison. Il est confirmé qu'il était unique.

Virginie AUBRY (Évry Echecs.m@t) demande la communication des compte-rendus des assemblées générales et des réunions de comité directeur. Thomas LEMOINE répond que les compte-rendus de la mandature actuelle sont mis en ligne sur le site de la ligue. Pour ceux des mandatures précédentes, il sera procédé à une recherche dans les archives pour voir s'il y a quelque chose à mettre en ligne.

3. Vote du rapport moral

Le rapport moral est mis aux voix.

Pour	80 voix
Abstention	0 voix
Contre	2 voix

Le rapport moral est approuvé à la majorité.

L'arrivée d'un nouveau mandataire porte la participation à 22 clubs sur 157 présents ou représentés, détenant 88 voix sur 368.

4. Présentation des rapports des secteurs par leurs présidents

a) Technique

Cyprien DENOUS, président de la Commission Technique, étant absent, son rapport est présenté par Thomas LEMOINE.

Marc WITTMANN (Club d'Échecs de Saint-Maur) trouve que les changements dans la pyramide des interclubs ont pour effet de déséquilibrer les niveaux. Il ajoute qu'il trouve également les règles des critères compliquées et suggère qu'une réflexion soit menée sur ce sujet.

Fabienne MAUFFREY (l'Échiquier de la Ville Montreuil) regrette l'existence de chevauchements entre les dates des différentes compétitions, par exemple entre la Nationale 2 féminine et les festivals jeunes.

André RASNEUR ajoute que le championnat des entreprises se termine fin février et qu'il serait souhaitable d'allonger la compétition.

Nadir BOUNZOU répond que les contraintes sanitaires sont venues s'ajouter aux contraintes déjà existantes sur le manque de dates pour éviter les chevauchements.

b) Jeunes

Stéphane PINÇON, président de la Commission Jeunes, présente son rapport.

Après l'annulation complète de 2020-2021, les championnats départementaux ont été dématérialisés, sauf celui de Seine-Saint-Denis qui s'est tenu en présentiel. Les Championnats de France des Jeunes étaient organisés pendant les vacances de la Toussaint, ce qui a entraîné des difficultés supplémentaires avec la nécessité de travailler en juillet et août pour compléter les listes de qualifiés. Les repêchages ont concerné 43 joueurs dans les tournois mixtes et 41 dans les tournois féminins. Au final, les 172 places auxquelles la Ligue avait droit ont toutes été honorées. Il salue le bon travail des clubs franciliens concernant les prises de licences, ce qui a permis d'avoir un nombre élevé de places aux Championnats de France. L'Île-de-France a mieux tenu sur ce point que le reste de la France.

Un des points du programme de l'équipe en place était de remettre en place les festivals jeunes. Les étapes prévues en début de saison n'ont pas pu être assurées, mais trois étapes sont prévues dans la suite, dont la prochaine le 6 février à Montreuil et une quatrième est en cours de finalisation. Concernant le trophée jeunes, une étape a sauté en début de saison mais deux autres dates sont prévues dont une est en pourparlers avancés. Pour le redémarrage, le format est similaire à celui des dernières saisons. Il se déclare optimiste pour la saison prochaine.

c) Scolaires

Marc WITTMANN, responsable Scolaires, présente son rapport.

Il remercie Dominique RUHLMANN pour l'organisation des championnats de France scolaires en ligne, qui ont bien fonctionné pendant deux années. Les podiums de la dernière édition ont été entièrement franciliens, avec Orsay, Clichy et Saint-Maur.

Il rappelle la structure des compétitions scolaires en 3 phases, départementale (théoriquement avant le 31 janvier), académique (avant le 31 mars) et nationale, avec un décalage autorisé pour les phases départementale et académique. À la date de l'assemblée, 5 départements ont déjà tenu leur phase, avec en tout 360 écoles et 150 collèges ayant participé. La phase départementale des Hauts-de-Seine est prévue pour le 12 février. Paris est un cas particulier puisque l'académie est composée d'un seul

département. Pour la phase académique, celle de Versailles aura lieu à Coignières, celle de Créteil à Saint-Maur, et celle de Paris est en recherche d'une salle.

Il indique qu'on constate actuellement une volonté des institutions pour des interventions sur le temps scolaire. Il encourage les clubs à saisir ces occasions car l'impact est très supérieur à celui d'interventions sur le temps périscolaire.

Charly LAUNAY (Cavalier de l'Espérance Maisons-Alfort) déclare qu'il faut rentrer dans les projets pédagogiques pour intervenir sur le temps scolaire. Marc WITTMANN répond qu'il faut aussi des animateurs disponibles. Le financement des projets relève plus des mairies que de l'Éducation Nationale.

Marc Gatine (J.E.E.N) remarque que les formations d'enseignants sont différentes de celles d'animateurs.

L'arrivée d'un nouveau mandataire porte la participation à 23 clubs sur 157 présents ou représentés, détenant 90 voix sur 368.

d) Formation

Adrien DUQUESNE, responsable Formation, présente son rapport.

Il y a actuellement un manque au niveau de l'offre de formation. L'objectif est de pallier ce manque, notamment en ce qui concerne les stages DAFFE. Concernant les stages DEFFE, aucun formateur pouvant animer un tel stage ne réside en Île-de-France, ce qui est un frein à l'organisation.

Il est possible de porter des projets groupés entre la Ligue et un département pour organiser un stage.

Il indique qu'il n'est pas particulièrement favorable aux stages de formation en ligne, surtout si les stagiaires vont ensuite intervenir dans des écoles.

André RASNEUR rappelle l'existence du projet Tartakover dans les collèges et lycées, permettant la mise en place d'ateliers gérés en (semi) autonomie par les élèves.

L'arrivée de deux nouveaux mandataires porte la participation à 25 clubs sur 157 présents ou représentés, détenant 97 voix sur 368.

e) Direction Régionale de l'Arbitrage

Jocelyn AZZEGAG, Directeur Régional de l'Arbitrage, présente son rapport.

La Ligue compte 220 arbitres, 146 AFC, 10 AFJ, 50 AFO et 14 AFE. 29 ont été déclassés (pour ne pas avoir suivi de stage de formation continue) et une quarantaine d'autres risquent de l'être prochainement.

Les examens ont vu un taux de réussite de 95 % à l'UV Règles et 74 % à l'UV Compétitions, un taux supérieur de 20 % à la moyenne nationale.

Deux nouveaux stages sont prévus prochainement, un stage de formation continue en février et un stage AFC en mars.

Patrick VIGNA demande pourquoi il n'est pas possible de faire des formations en ligne. Khaled BENADDOU répond que la Direction Nationale de l'Arbitrage n'y est pas favorable, car un certain nombre de sujets abordés pendant les stages (par exemple le réglage des pendules) nécessitent une interactivité qu'il n'est pas facile d'avoir à distance.

5. Présentation du rapport de la commission des comptes

Thomas LEMOINE présente le rapport de la commission des comptes, rédigé par son président Nicolas UMBACH-BASCONE. Le rapport conclut que les comptes sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle de la situation de la Ligue.

6. Présentation des comptes de la Ligue IDF des Échecs arrêtés au 31 août 2021

Khaled BENADDOU, trésorier de la Ligue, présente les comptes. Il indique que les comptes sont sains et qu'il existe une trésorerie de 53 k€ en date du 1^{er} janvier 2022.

Patrick VIGNA (Club 608 d'Échecs Paris) demande pourquoi l'assemblée a lieu en janvier alors que les comptes sont arrêtés à fin août. Nadir BOUNZOU répond qu'il a déjà été essayé par le passé de tenir l'assemblée en novembre, mais les collectivités locales, dont la comptabilité est tenue sur l'année civile et non sur la saison sportive, versent parfois les subventions au mois de décembre, ce qui empêche de clôturer les comptes avant.

Pierre-Alexandre JOUHAUD (PUC) demande pourquoi le poste salaires a baissé. Il est répondu que cela correspond au chômage partiel pendant la période de restrictions liées au COVID-19.

7. Vote des comptes et du report à nouveau

Les comptes sont mis au voix.

Pour	77 voix
Abstention	18 voix
Contre	2 voix

Les comptes sont approuvés à la majorité.

Un second vote séparé est effectué pour l'affectation du report à nouveau des exercices précédents.

Pour	92 voix
Abstention	0 voix
Contre	5 voix

L'affectation du report à nouveau des exercices précédents est approuvée à la majorité.

8. Présentation des budgets prévisionnels 2020-2021 et 2021-2022

Khaled BENADDOU, trésorier de la Ligue, présente le budget prévisionnel. Il précise qu'à la date de l'assemblée, les fonds du plan de sauvegarde ont déjà été distribués à 20 clubs sur ceux qui ont choisi le volet subvention de fonctionnement. Pour le volet matériel, un acompte de 48 k€ (sur un montant total de 60 k€) vient d'être versé à la Ligue dans le courant de la semaine précédant l'assemblée, ce qui va permettre aux clubs ayant choisi ce volet de recevoir leur aide.

Patrick CLAISSE fait remarquer que le budget prévisionnel ne devrait pas présenter de déficit, même faible. Il fait également remarquer que la rentrée d'argent prévue correspondant aux licences est très prudente par rapport au nombre actuel de licences prises par les clubs franciliens. Il propose en conséquence d'augmenter le montant prévisionnel des licences pour obtenir un budget équilibré.

Fabienne MAUFFREY demande qu'une ligne soit rajoutée dans le budget prévisionnel pour la formation.

9. Vote du budget

Les budgets prévisionnels sont mis aux voix en incluant les ajustements demandés en séance.

Pour	85 voix
Abstention	6 voix
Contre	6 voix

Les budgets prévisionnels sont approuvés à la majorité.

La séance est levée à 12 h 55.